

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014**

N° 2014-04-01

VIE MUNICIPALE – CONVOCATION PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **26** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose qu'à l'avenir la convocation du Conseil Municipal ainsi que tous les documents s'y rapportant soient envoyés aux Conseillers Municipaux sous format électronique.

Monsieur le Maire précise que pour chaque Conseil Municipal, chaque Conseiller serait destinataire dans les délais légaux de la convocation par voie électronique, avec accusé réception, sur le mail qu'il aura renseigné auprès des services de la Mairie.

Monsieur Hervé BOUREL, Conseiller Municipal, constate que les membres du Conseil auront, le cas échéant, à imprimer eux-mêmes la convocation ainsi que les documents l'accompagnant.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser pour l'avenir le recours à la convocation électronique des Conseillers Municipaux pour chacune des séances du Conseil Municipal.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-02

VIE MUNICIPALE – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création de commissions permanentes, pour toute la durée du présent mandat, dans les domaines suivants : **FINANCES, VIE ASSOCIATIVE, ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, ACTIONS JEUNESSES, CADRE DE VIE, ACTIONS CULTURELLES, URBANISME, COMMUNICATION.**

La répartition des Conseillers Municipaux entre les différentes commissions permanentes serait la suivante :

	Finances	Vie Associative	Activités scolaires et périscolaires	Actions jeunes	Cadre de vie	Actions culturelles	Urbanisme	Communication
Présidence	Paul DUPONT	Paul DUPONT	Nicole MARTIN	Lydia COPINE	Hervé BOUREL	Philippe BAGEN	Jacques GUSIN	Bénédicte HERMAN
DELRUE Francis	X						X	X
MARTIN Nicole	X		X			X		X
DUPONT Paul	X	X			X			
COPINE Lydia	X			X			X	
DELCOURT Michel	X				X		X	
LELONG Jeannette		X		X				
BOUREL Hervé	X		X		X		X	
DUPONCHEL Marie Claire					X			
HAMRIT Guy		X					X	X
CARDON Monique					X	X		
PAQUIER Michel		X					X	
DUFOUR Isabelle			X					X
KIJOWSKI Pawel		X						
DEGOUEY Christiane					X			
PLANCQ Serge	X	X						
SEINGIER Sophie			X	X				
MASQUELIER Pascal		X						X
HERMAN Bénédicte	X					X		X
VERBECQUE Karl	X					X	X	
BELBENOIT Agnès								
GUSTIN Jacques	X						X	X
BISKUP Marie-Paule		X	X	X				
BAGEIN Philippe	X	X				X		
STEFANIAK Monique			X	X				
WIART Benoît					X		X	
CHEVALIER Emmanuelle			X					
CHARTIER Bruno		X			X			

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser la création des commissions municipales permanentes dans les domaines suivants **FINANCES, VIE ASSOCIATIVE, ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, ACTIONS JEUNESSES, CADRE DE VIE, ACTIONS CULTURELLES, URBANISME, COMMUNICATION.**

Ainsi fait en séance, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **17 avril 2014**
Et affichage le **16 avril 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014**

N° 2014-04-03

VIE MUNICIPALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D’ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S)

L’an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCO Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés que conformément aux dispositions du Code de l’Action Sociale et des Familles, il convient de procéder au renouvellement des membres siégeant au conseil d’administration du Centre Communal d’Actions Sociales ; il convient par conséquent de désigner les huit représentants issus du Conseil.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner mesdames Lydia **COPINE**, Jeannette **LELONG**, Marie Claire **DUPONCHEL**, Christiane **DEGOUEY**, Agnès **BELBENOIT** et Emmanuelle **CHEVALIER**, Messieurs Michel **DELCOURT** et Pawel **KIJOWSKI** ainsi que **Monsieur le Maire** qui assume de droit la Présidence du CCAS.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de désigner en qualité de représentants élus de la commune au sein du C.C.A.S Mesdames Lydia **COPINE**, Jeannette **LELONG**, Marie Claire **DUPONCHEL**, Christiane **DEGOUEY**, Agnès **BELBENOIT** et Emmanuelle **CHEVALIER**, Messieurs Michel **DELCOURT** et Pawel **KIJOWSKI**, Monsieur le Maire en assumant de droit la Présidence.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014
N° 2014-04-04**

VIE MUNICIPALE – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ARTICLE L.2221-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en vertu des dispositions de l'article L2221-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut déléguer tout ou partie de certaines de ses compétences au Maire pour toute la durée de son mandat.

Il précise que chaque décision prise dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire fera l'objet d'une information à l'ensemble des Conseillers Municipaux lors des séances successives du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de l'ensemble des compétences suivantes :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article concernant les opérations de placements de fonds (en précisant dans la décision de placement l'origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit et la durée ou l'échéance maximale du placement), et de passer à cet effet les actes nécessaires et ce dans la limite de 1 000 000 d'euros ;
2. De permettre au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont ouverts au budget.
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
11. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
13. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 100 000 Euros ;
14. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, notamment pour la constitution de partie civile, en première instance, en appel ou en cassation, que ce soit devant les juridictions administratives comme devant les juridictions judiciaires françaises ou européenne, dans tous les cas, et notamment les dommages de travaux publics, les contentieux relatifs au droit du sol, au patrimoine de la commune, à la responsabilité civile de la commune et aux agents de la commune.
15. D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
17. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
18. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité et conformément à l'article L.2221-22 du CGCT, de déléguer à Monsieur le Maire l'ensemble des compétences limitativement énumérées ci-dessus pour toute la durée de son mandat.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014
N° 2014-04-05**

VIE MUNICIPALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Organe collégial élu par l'organe délibérant et composé d'autant de membres titulaires que de suppléants outre Monsieur le Maire qui la préside, la commission d'appel d'offres (CAO), selon l'article 22 du code des marchés publics, a pour rôle de choisir les attributaires ou de donner un avis sur l'attribution des appels d'offres ouvert ou restreint et des marchés négociés lancés par la collectivité.

Cette commission permanente devant être renouvelée à chaque mandat, et pour toute sa durée, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, d'élire ses membres au sein du Conseil.

Ses membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le scrutin est à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

En vertu du III de l'article 22 du Code des marchés publics, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Un suppléant n'est pas le suppléant de la commission ou d'un titulaire, mais celui d'une liste ; seuls les membres titulaires ont voix délibératives lors des séances de la CAO.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote après dépôt des listes de candidature comportant 5 candidats titulaires, et 5 candidats suppléants.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner en qualité de membre de la commission d'appel d'offres :

- concernant les titulaires Mesdames Nicole **MARTIN** et Lydia **COPINE**, Messieurs Karl **VERBECQUE**, Hervé **BOUREL** et Guy **HAMRIT**
- concernant les suppléants Mesdames Jeannette **LELONG** et Monique **CARDON**, Messieurs Pawel **KIJOWSKI**, Paul **DUPONT** et Michel **PAQUIER**.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-06

VIE MUNICIPALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

La commission communale des impôts directs comprend 9 membres titulaires: Monsieur le maire ou l'adjoint délégué, Président, et 8 commissaires.

La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter 16 noms pour les commissaires titulaires, et 16 noms pour les commissaires suppléants. Les 8 commissaires titulaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur des services fiscaux sur la base de cette liste. Parmi la liste de 32 noms doivent figurer un titulaire et un suppléant ne résidant pas dans la commune de Baisieux.

Cette désignation par le Directeur des Services Fiscaux des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dresser une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires, et 16 noms pour les commissaires suppléants, laquelle sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour composition de la CCID.

La liste dressée à l'unanimité par le Conseil Municipal est la suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1. DUPONT Paul	1. LELONG Jeannette
2. MARTIN Nicole	2. CARDON Monique
3. COPINE Lydia	3. DUFOUR Isabelle
4. DELCOURT Michel	4. KIJOWSKI Pawel
5. BOUREL Hervé	5. SEINGIER Sophie
6. DUPONCHEL Marie Claire	6. MASQUELIER Pascal
7. HAMRIT Guy	7. BISKUP Marie Paule
8. HERMAN Bénédicte	8. BAGEIN Philippe
9. VERBECQUE Karl	9. STEFANIAK Monique
10. GUSTIN Jacques	10. WIART Benoit
11. PAQUIER Michel	11. CHEVALIER Emmanuelle
12. CHARTIER Bruno	12. DASSONNEVILLE Paul
13. LOINGEVILLE Emile	13. MOURAY Josianne
14. LOURME Michel	14. SIX Pierre
15. LEPERS Bernard	15. COTTEREY Daniel
16. VIONNET Patrick (extérieur commune)	16. GHESTEM Bernard (extérieur commune)

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **17 avril 2014**
Et affichage le **16 avril 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014
N° 2014-04-07**

**REPRESENTATION EXTERIEURE – COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS (CIID) DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE**

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Était absent excusé : PAQUIER Michel (pouvoir donné à MASQUELIER Pascal)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

En 2008, Lille Métropole Communauté Urbaine a créé une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dont le but est de formuler des avis sur les modifications des valeurs locatives des locaux professionnels.

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants. Leur désignation est effectuée par la Direction Régionale des Finances Publiques à qui Lille Métropole transmet une proposition de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants), sur proposition des communes membres.

Cette proposition de Lille Métropole fera l'objet d'une délibération au Conseil de Communauté du 05 mai 2014, et dans ce cadre Lille Métropole a saisi ses communes membres pour la désignation des personnes susceptibles de faire partie de la CIID.

La commune de Baisieux est sollicitée pour la communication de deux noms susceptibles de participer à la CIID. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'arrêter cette liste de deux noms.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Monsieur Paul DUPONT et Madame Lydia COPINE, Adjoints, sur la liste à transmettre à LMCU pour la représentation de la commune à la CIID.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-08

**REPRESENTATION EXTERIEURE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SIVOM
METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE)**

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Baisieux adhère au SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies – SIMERE.

Il convient à chaque Conseil Municipal élu à l'issue des élections des 23 et 30 mars 2014 de désigner ses délégués au SIMERE, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté les missions et fonctions du SIMERE, Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer en qualité de représentant de la commune de Baisieux au SIMERE :

- Monsieur Jacques GUSTIN, Conseiller Municipal délégué, en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, en qualité de représentant suppléant.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-09

**REPRESENTATION EXTERIEURE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ESPACE
NATUREL METROPOLITAIN (ENM)**

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Baisieux est membre de l'ENM – Syndicat mixte compétent en matière de valorisation du patrimoine naturel et Paysager ; il convient donc de désigner un représentant du Conseil Municipal pour y siéger.

Après avoir présenté les missions et fonctions de l'ENM, Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer en qualité de représentant de la commune de Baisieux à l'espace naturel métropolitain :

- Monsieur Francis DELRUE, Maire, en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Hervé BOUREL, Conseiller Municipal délégué, en qualité de représentant suppléant.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-10

**REPRESENTATION EXTERIEURE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MARQUE RIVIERE (SIMR)**

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Baisieux est membre du Syndicat Intercommunal de la Marque Rivière (SIMR).

Il convient à chaque Conseil Municipal élu à l'issue des élections des 23 et 30 mars 2014 de désigner ses délégués au SIMR, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir présenté les missions et fonctions du SIMR, Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer en qualité de représentant de la commune de Baisieux au SIMR:

- Monsieur Hervé BOUREL, Conseiller Municipal délégué, en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, en qualité de représentant suppléant.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-11

UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD (USAN) – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BAISIEUX

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Baisieux est membre de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN).

Monsieur le Maire argumente auprès du Conseil Municipal du peu de plus value pour la commune à rester membre de l'USAN, notamment par le fait que la commune a formé ses propres piègeurs au sein du personnel municipal (Messieurs Christophe ROUSSEL et Thomas DAVID), et a acheté ses propres pièges.

La commune n'est en effet concernée que par le piégeage des rats musqués concernant les multiples compétences de l'USAN, et l'organisation mise en place par l'USAN pour les piégeages sur notre territoire n'est pas pertinente (1 campagne annuelle de piégeage en automne). La cotisation annuelle à l'USAN est également en forte augmentation en cette année 2014.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour le retrait de la commune de l'USAN.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de se prononcer pour le retrait de la commune de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN).

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-12

**REPRESENTATION EXTERIEURE – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE
LA MAISON DE L’EMPLOI DE VILLENEUVE D’ASCO MONS EN BAROEUL**

L’an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **27** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe mesdames et messieurs les membres du Conseil que la commune de Baisieux dispose d’un siège au Conseil d’Administration de la Maison de l’Emploi de Villeneuve d’Ascq / Mons en Baroeul et ses communes partenaires.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant de la commune afin d’y siéger.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité de désigner Monsieur Michel DELCOURT, Adjoint, en qualité de représentant de la commune de Baisieux au sein de la maison de l’emploi de Villeneuve d’Ascq – Mons en Baroeul.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-13

**REPRESENTATION EXTERIEURE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A
L'ASSOCIATION LA MARQUE AU FIL DE L'EAU**

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente de l'association intercommunale 'la Marque au fil de l'eau'.

Cette association compte parmi ses membres les communes de Bouvines, Chéreng, Forest sur Marque, Gruson, Forest sur Marque, Tressin, Sainghin en Mélantois et Willems.

Elle a pour objet social de faciliter l'accès à la culture et aux évènements de la Métropole, de mettre en commun des moyens de développement culturel, d'informer les habitants des manifestations se déroulant sur le territoire des Communes adhérentes, d'être le moteur et l'accompagnateur d'évènements culturels.

Monsieur le Maire propose de désigner au sein du Conseil Municipal l'élu chargé de représenter la commune au sein de l'association dite de 'La Marque au fil de l'eau'.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de désigner Monsieur Philippe BAGEIN, Conseiller Municipal délégué, en qualité de représentant de la commune de Baisieux à l'association la Marque au fil de l'eau.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-14

FORMATION DES ELUS – DETERMINATION DE L'ENVELOPPE ET REPARTITION DES CREDITS

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal la nécessité de déterminer, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, le crédit alloué à la formation des élus, et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, une enveloppe de 24 300 € avait été votée, cette enveloppe étant répartie entre les groupes au prorata du nombre de conseillers ; cette somme correspondait à un crédit de 150€ par conseiller pour 6 jours de formation sur le mandat.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire cette enveloppe de 150 € par conseiller et par jour de formation et d'en répartir l'utilisation sur l'ensemble du mandat en permettant leur accès par tiers tous les deux ans.

Le calcul de l'enveloppe serait donc le suivant :

Calcul de l'enveloppe : 150€/conseillers - 6 jours de formation sur le mandat

Soit une enveloppe totale de : 150 € * 27 * 6 = 24 300 €, ouverte par tiers tous les deux ans

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déterminer l'enveloppe et la répartition des crédits alloués à la formation des élus tels qu'exposé ci-dessus.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-15

ENFANCE ET JEUNESSE – SEJOUR ADOLESCENT EN PEVELE

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe à la jeunesse, informe mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal de l'organisation d'un séjour à destination des adolescents de la commune dans le cadre d'une randonnée cycliste dans la Pévèle comprenant une nuitée au camping de la base de loisirs de Willems.

Ce séjour se déroulera les 17 et 18 mai 2014, il nécessite une participation financière de la commune à hauteur de 382 €. Des aides et concours divers pourront faire baisser le montant de cette participation.

Ce séjour est ouvert à 8 adolescents basiliens, il est organisé en lien avec les communes avoisinantes. Un seuil de 5 inscriptions sera imposé pour la concrétisation du projet.

Madame Lydia COPINE propose au Conseil Municipal d'instaurer une participation financière de 10 €uros aux familles basiliennes pour le séjour d'un enfant adolescent basilien.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'instaurer une participation financière de 10 €uros aux familles basiliennes pour le séjour d'un adolescent basilien à la randonnée cycliste dans le Pévèle devant se dérouler les 17 et 18 mai 2014.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 AVRIL 2014

N° 2014-04-16

FINANCES LOCALES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'an deux mil quatorze, le 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} avril 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Bénédicte HERMAN BAUDRIN, Conseillère Municipale.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint délégué aux finances, présente les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014 à l'aide d'un document vidéo-projeté en séance, document qui a été envoyé par voie numérique à chaque Conseiller Municipal dans le même temps que la convocation au présent Conseil Municipal

A l'issue de la présentation, il est procédé en séance au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2014.

Monsieur Paul DUPONT rappelle à mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à vote du Conseil.

Le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2014 est clos.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE